Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212902555-20251201-532025-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN

6, Rue de la Mairie
29260 SAINT-MÉEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres : 13
Présents : 11
Procuration : 00
Votant : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Méen, dûment convoqué le 24 novembre, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Louis BEAUGENDRE, Maire.

Etaient présents :
- Mr Louis BEAUGENDRE, Maire
- Mr Jean-Pierre MADEC, Mr Jean-Yves ROUDAUT, Mme Amandine ROLLAND, Mme Marina DOLOU, Adjoints
- Mr Mikaël FLOC'H, Mr Gérard ROUDAUT, Mme Monique LE HER, Mr Joël CONGAR, Mr Yves CAPPELLESSO, Mr Philippe MOTAIS, Conseillers municipaux

Absents excusés : Mr Gaétan THEPAUT, Mr Gildas LE BRAS

Secrétaire : Mr Philippe MOTAIS

Objet **: tableau des effectifs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 08 juin 2021 ;

Considérant les arrêtés de démission, de mutation et d'avancement de grade,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs suivant :

Grades	Catégorie	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus
Filière administrative			
* Attaché territorial	A	1 à 35 heures	0
* Rédacteur principal 1ère classe	B	1 à 35 heures	1
* Rédacteur principal 2ème classe	B	1 à 35 heures	0
* Rédacteur	B	1 à 35 heures	0

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212902555-20251201-532025-DE

* Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1 à 11 heures	0
Filière technique			
* Agent de maîtrise	C	1 à 35 heures	0
* Adjoint technique principal 1ère classe	C	1 à 35 heures	1
* Adjoint technique principal 2ème classe	C	1 à 35 heures	0
* Adjoint technique	C	1 à 35 heures	0
* Adjoint technique	C	1 à 12 heures 30	0
* Adjoint technique	C	1 à 4 heures	1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Saint-Méen.

Certifiés conformes les jour, mois & an ci-dessus

Le Maire,
Louis BEAUGENDRE

